

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE NORTH BAY HYDRO DISTRIBUTION LIMITED ET ESPANOLA REGIONAL HYDRO DISTRIBUTION CORPORATION

North Bay Hydro Distribution Limited et Espanola Regional Hydro Distribution Corporation ont demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver la fusion et la poursuite de leurs activités en tant que nouvelle société de distribution d'électricité.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

North Bay Hydro Distribution Limited et Espanola Regional Hydro Distribution Corporation ont conjointement demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario d'approuver ce qui suit :

- L'autorisation pour North Bay Hydro Distribution Limited et Espanola Regional Hydro Distribution Corporation de fusionner et de poursuivre leurs activités en tant que société désignée dans la demande sous le nom de New North Bay Hydro Distribution Limited
- Le transfert des ordonnances tarifaires et des tarifs actuels et futurs d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation à New North Bay Hydro Distribution Limited
- La modification du permis de distribution de North Bay Hydro Distribution Limited pour inclure le territoire desservi par Espanola Regional Hydro Distribution Corporation
- L'annulation du permis de distribution d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation
- Le suivi continu des coûts par New North Bay Hydro Distribution Limited aux comptes de report et d'écart existants de North Bay Hydro Distribution Limited et d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation

Dans une décision et une ordonnance antérieures, datées du 22 août 2019, la Commission de l'énergie de l'Ontario a approuvé la première phase de cette transaction en deux phases, qui comprenait la fusion de North Bay (Espanola) Acquisition Inc. avec Espanola Regional Hydro Holdings Corporation et Espanola Regional Hydro Distribution Corporation, ainsi que l'utilisation de la dénomination sociale Espanola Regional Hydro Distribution Corporation pour l'entité issue de la fusion.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique pour examiner la demande de North Bay Hydro Distribution Limited et d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation. Nous demanderons aux sociétés de justifier la nécessité de ce changement. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO prendra sa décision quant à l'approbation de la demande.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande de North Bay Hydro Distribution Limited et d'Espanola Regional Hydro Distribution Corporation et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait l'approuver. Inscrivez-vous avant le **24 janvier 2022**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2021-0312**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2021-0312** dans la liste sur le site Web de la CEO :

<https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. North Bay Hydro Distribution Limited et Espanola Regional Hydro Distribution Corporation ont demandé une audience écrite. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait nécessaire, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **24 janvier 2022**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sera tenue en vertu des articles 18, 74, 77(5) et 86(1)(c) de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario